

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 24 septembre 2020

Présents : Andrée Séquier, Lionel Dusserre, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Sandrine Bellier-Benistand, Anaïs Idelon, Jean-Marie Guillet, Patricia Mottin, Lucie Valentin

Pascal Givert et Jérôme Lambert ont présenté au conseil municipal l'Espace de Vie Sociale (EVS) VertaPop de la Chapelle en Vercors. Cette labélisation « Espace de vie Sociale » a été établie en 2019 et VertaPop a pour but d'accompagner les initiatives d'habitants sur des actions collectives à visée émancipatrices, de favoriser le vivre ensemble, la transmission éducative et citoyenne et de favoriser l'égalité de l'accès au droit pour tous.

A ce jour, VertaPop regroupe les activités enfance/jeunesse (Ad'Air et Marmottons) et l'animation de la vie sociale (mise à disposition de salles, atelier Mémoire Interlude, Université Populaire, Vercors Express...).

Ce projet social partagé est porté par trois associations locales : La Maison de l'Aventure, la Maison Pour Tous et la Piste Recyclable avec le soutien de la CCRV, la commune de La Chapelle en Vercors, la C.A.F et la Fédération des Centres Sociaux et Associations d'Animation Locale de la Drôme.

Délibérations du conseil

→ Madame le Maire expose au conseil municipal que le percepteur demande à la municipalité de clôturer le budget du lotissement de la Chicoune car il n'y a plus aucune opération sur ce budget hormis la vente des deux derniers lots.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à un groupement de commande d'électricité via le Service Public des Énergies de la Drôme (SDED). En effet, depuis 2007 le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence, et le début 2021 signe la fin des tarifs réglementés, la mutualisation de l'achat pourrait permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi obtenir de meilleurs prix. Le SDED sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. L'adhésion à ce groupement est gratuite.

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative N°1 du budget communal 2020.

- Modification du montant attribué aux travaux de changement de la porte de la boulangerie
- Intégration des résultats du budget et des deux derniers lots restant à la vente du lotissement de la Chicoune suite à sa clôture
- Changement du numéro d'imputation pour les remises gracieuses de loyers liés à la COVID-19

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au projet d'achat de matériaux pour la mise en conformité de la signalétique d'information locale de la commune, Madame le Maire, au vu du montant total engagé, propose de mettre ces achats en section investissement.

Voté à l'unanimité.

→ Vote des tarifs de la billetterie de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2020-2021.

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Madame le Maire informe le conseil que les pièces complémentaires au dossier de construction d'une maison à toit plat au hameau du Bard (vu initialement au conseil municipal du 27 août 2020) ont été transmises à la mairie le 14 septembre 2020. Madame le Maire présente à l'ensemble des élus le projet modifié suite au premier rendez-vous avec les élus. Après avoir étudié le dossier, le conseil municipal rejette à l'unanimité le nouveau projet présenté. Cette décision est motivée afin de respecter le PLU de la commune (article 11.2.3 – Toiture de la zone Ue2). Le conseil municipal souhaite préserver une cohérence architecturale et patrimoniale entre les différents bâtiments en voisinage du hameau.

→ Madame le Maire informe le conseil que le recensement de la commune doit avoir lieu en janvier-février 2021. Il convient d'embaucher un agent recenseur pour réaliser cette mission. Madame le Maire suggère au conseil municipal de demander à la personne ayant réalisé les deux derniers recensements communaux si elle souhaite accomplir une nouvelle fois cette mission. Le conseil valide cette proposition.

→ Madame le Maire informe le conseil que Fabrice Bonthoux, agriculteur sur St-Martin sollicite la mairie afin de pouvoir faire pâturer six vaches sur la parcelle communale F191 durant 1 semaine. Il avait été décidé par l'ancienne équipe municipale que ce terrain serait destiné à la vente d'herbe et non plus au pâturage suite à des problèmes rencontrés auparavant. Toutefois, au vu de la sécheresse actuelle et de la courte durée de pâturage des vaches, le conseil approuve cette demande en accord avec l'agriculteur ayant acheté l'herbe sur pied.

→ Madame le Maire informe le conseil que la mairie a reçu un courriel du Centre Technique Départemental (gestionnaire des routes) informant de la dangerosité d'un bâtiment en bord de route départementale 612. La municipalité va entamer une procédure de mise en péril.

Questions diverses

→ Madame le Maire informe le conseil que suite à une réunion sur le terrain entre la municipalité et le Service Public des Énergies de la Drôme (SDED) concernant le projet de renforcement du réseau électrique au hameau du Bard, il s'avère qu'il faudra réaliser un renforcement pour l'ensemble du hameau car plusieurs terrains ont vu leur permis de construire accordé.

ERRATUM : Le SDED a informé la municipalité qu'il ne prendrait pas en charge la totalité du renforcement électrique comme mentionné dans le compte rendu du conseil municipal du 02 juillet 2020 mais uniquement l'enfouissement partiel du réseau dans ce hameau dont les travaux sont prévus courant octobre.

→ Madame le Maire informe le conseil que suite à l'accord d'un permis de construire sur la parcelle F 236 partie B, un citoyen a fait une demande de recours amiable.

→ Madame le Maire informe le conseil que suite à la vente d'un terrain classé en zone agricole (zone A) du PLU, il s'avère que l'agriculteur mitoyen ne pourra pas préempter car cette parcelle est répertoriée en bois au niveau de l'enregistrement de sa nature.

La SAFER ne peut également pas préempter sur une parcelle de bois dont la surface est supérieure à 4 ha ou intégrée dans un massif forestier dont la surface est supérieure à 4 ha.

Le classement en zone A dans le PLU de la commune n'est pas suffisant.

L'ensemble du conseil municipal trouve cette situation très regrettable alors que le classement initial de cette zone avait été justement prévu en zone A pour la pérennisation de l'exploitation.

Tour de table

Philippe Desfeux informe le conseil que le projet de mise en place de la signalisation d'information locale se poursuit. La fabrication des lames devrait débuter prochainement.

Philippe Desfeux indique au conseil qu'il planifiera prochainement une rencontre avec l'ACCA et les commerçants de la commune afin d'évoquer le sujet du Ball-Trap comme prévu initialement.

Jean-Christophe Dye informe le conseil de sa participation à la première réunion du PNRV. Cette rencontre entre tous les délégués nouvellement nommés a permis de présenter le rôle, les actions du PNRV. Il ajoute que le premier comité syndical du PNRV pour élire son président se déroulera le samedi 3 octobre 2020.

Jean-Christophe Dye informe le conseil que le prestataire des photocopieurs de la commune a soumis une proposition commerciale visant à équiper l'école élémentaire d'un copieur pouvant imprimer en plus du format A4, du format A3 et un écran numérique de 65 pouces pour les projections dans la salle du conseil. Ces deux équipements seraient inclus dans le contrat de location actuel sans augmentation de coût.

Les élus vont étudier ce dossier avant de rendre une réponse au prestataire.

Jean-Christophe Dye et Lucie Valentin informe le conseil que suite à leur travail sur les installations électriques communales, ils ont pu réaliser des comparatifs entre différents fournisseurs d'électricité dont plusieurs en « énergies vertes ». Cependant, les fournisseurs « d'énergies vertes » proposent des tarifs largement supérieurs (le double) de ceux actuellement. De plus en contactant EDF, fournisseur actuel de la municipalité, il s'avère être possible de conserver les mêmes tarifs préférentiels pour la souscription de nouveaux contrats à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 5 novembre 2020 à 20h30

Secrétaire de séance : Philippe Desfeux